



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 5 :
ADHÉSION À L'ASSOCIATION
RÉGIONALE DES ACHETEURS
PUBLICS RESPONSABLES -
(A3R) DE NOUVELLE
AQUITAINE

Séance Ordinaire du 21 février 2023

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu Ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 21 février 2023.

Présents : Patrick BOBET, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Philippe FARGEON, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Nathalie SOARES, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Armelle ABAZIOU BARTHELEMY, Daniel BALLA, Bérengère DUPIN, Géraldine AUDEBERT, Violette LABARCHEDE, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Xavier DE JAVEL, Julie-Anne BROUSSIN, Jean-Jacques HERMENCE, Claire LAYAN, Maxime JOYEZ, Patrick ALVAREZ.

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 28

Absents : 2

Excusés : 5

Excusés avec procuration : Mathilde FERCHAUD (à Philippe FARGEON), Michel MENJUCQ (à Jean-Georges MICOL), Guillaume ALEXANDRE (à Alain MARC), Benjamin DUGERS (à Sandrine JOVENE), Sarah DEHAIL (à Françoise COSSECQ).

Absents : M. Damien ROUSSEAU, M. Didier PAULY.

Secrétaire : Armelle BARTHELEMY

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FÉVRIER 2023

DOSSIER N° 5 : ADHÉSION À L'ASSOCIATION RÉGIONALE DES ACHETEURS PUBLICS RESPONSABLES - (A3R) DE NOUVELLE AQUITAINE

RAPPORTEUR : Jean-Georges MICOL

Deux séminaires ont été organisés en octobre 2022 autour de la RSO avec les élus et les directions de la collectivité. L'objectif de ces séminaires était de construire une feuille de route partagée par tous pour engager la ville dans une démarche plus pro-active dans le cadre de sa Responsabilité Sociétale.

Parmi les propositions, la volonté de développer une politique d'achats plus responsables a été formalisée pour donner la priorité à du matériel reconditionné, de seconde main, pour réutiliser (entre services), pour réparer et atteindre l'objectif de 100 % de marchés avec une clause sociale et une clause environnementale.

Pour accompagner cette démarche l'association régionale des acheteurs publics responsables est un partenaire pertinent. En effet, elle a pour objet d'accompagner ses membres à la mise en œuvre d'achats responsables.

Pour répondre à cet objet, elle poursuit en particulier les objectifs opérationnels suivants :

- Susciter l'intérêt des acheteurs, élus, équipes de direction, services techniques, administratifs et en charge des démarches de responsabilité, fournisseurs et créer une dynamique autour des achats responsables ;
- Accompagner et faciliter les réalisations d'achats sur le plan technique, juridique et organisationnel ;
- Valoriser les retours d'expériences, évaluer les progrès réalisés ;
- Favoriser les échanges entre les membres et les autres acteurs pouvant contribuer aux achats responsables.

En adhérant à l'association la collectivité peut bénéficier :

- Des formations pour les agents et sensibilisation pour les élus,
- D'une lettre électronique d'information, site internet et espace dédiés aux adhérents,
- Des rencontres thématiques : journées régionales, matinales et groupes de travail,
- Des conseils minute : service gratuit pour les membres permettant d'obtenir des éléments de réponses techniques, juridiques ou organisationnels rapidement,
- Des accompagnements sur la mise en place de marchés publics et de politiques d'achats,
- Des retours d'expérience par le réseau national de la commande publique responsable,
- De sourcing : organisation de rencontres acheteurs-fournisseurs.

Bordeaux Métropole est déjà adhérente de cette association.

Le montant de l'adhésion dépend du nombre d'habitants de la commune. Pour Le Bouscat elle s'élève à 550 euros.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adhérer à cette association pour pouvoir bénéficier de ses services, afin d'atteindre les objectifs RSO en matière d'achats responsables.

VU le Code Général des collectivités Territoriales,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Article 1 : APPROUVER l'adhésion à l'association Nouvelle-Aquitaine des acheteurs publics responsables,

Article 2 : AUTORISER Monsieur le Maire à signer le formulaire d'adhésion 2023 et à verser la cotisation correspondante de 550 €,

Article 3 : Dire que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :
33 voix POUR

Fait et délibéré le 21 février 2023

LE MAIRE,

Le/La secrétaire de séance,

Patrick BOBET

Armelle BARTHELEMY

Bulletin d'adhésion - Année 2023

L'Association Nouvelle-Aquitaine des Achats Publics Responsables (3AR) a pour objet d'accompagner les structures de Nouvelle-Aquitaine soumises au code de la commande publique à la mise en œuvre d'achats responsables. Pour répondre à cet objet, elle poursuit en particulier les objectifs opérationnels suivants :

- Susciter l'intérêt des acheteurs, élu(e)s, équipes de direction, services techniques, administratifs et en charge des démarches de développement durable / Eco-responsabilité,
- Accompagner et faciliter les réalisations d'achats,
- Valoriser les retours d'expériences,
- Favoriser les échanges entre les membres en particulier et les autres acteurs.

Raison sociale/entité :

N° SIRET :

Nombre d'habitants/usagers/lits en 2021 : Non concerné

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Personne à contacter pour le suivi administratif

(Suivi des participations du représentant et de la vie statutaire de l'association)

Nom: Prénom :

Fonction: Tel :

E-mail :

Personne à contacter pour le suivi technique

(Suivi et contribution aux actions de l'association sur le thème des achats publics responsables)

Nom: Prénom :

Fonction: Tel :

E-mail :

Représentée par

(Personne mandatée pour représenter votre structure dans les instances délibérantes)

Nom: Prénom :

Fonction: Tel :

E-mail :

❖ Engagements et conditions d'adhésion

En souhaitant adhérer à 3AR et en tant que représentant légal de l'entité candidate à l'adhésion :

- Je reconnais [avoir pris connaissance des statuts](#) de la-dite association,
- J'atteste en particulier avoir soumis à délibération les conditions d'adhésion précisées dans les statuts,
- J'engage l'entité candidate à adhérer à respecter et faire respecter les bonnes pratiques régissant le fonctionnement de l'association et détaillées dans le règlement intérieur de l'association lorsqu'il existe,
- J'engage l'entité adhérente à s'acquitter de la cotisation annuelle suivante (cocher la case) :

**ASSOCIATION NOUVELLE-AQUITAINE DES ACHATS PUBLICS RESPONSABLES :
BAREME DE COTISATIONS 2023**

Type d'entité		MONTANT
Collectivité territoriale et EPCI à fiscalité propre	<input type="checkbox"/> de moins de 10 000 habitants	220 €
	<input type="checkbox"/> de 10 000 à 25 000 habitants	550 €
	<input type="checkbox"/> de 25 000 à 50 000 habitants	1 100 €
	<input type="checkbox"/> de 50 000 à 100 000 habitants	1 650 €
	<input type="checkbox"/> de 100 000 à 250 000 habitants	2 750 €
	<input type="checkbox"/> de 250 000 à 500 000 habitants	4 400 €
	<input type="checkbox"/> de plus de 500 000 habitants	5 500 €
EPCI sans fiscalité propre et autres établissements locaux	<input type="checkbox"/> de moins de 50 000 habitants/ usagers du bassin couvert	550 €
	<input type="checkbox"/> de plus de 50 000 habitants/ usagers du bassin couvert	1 100 €
Etablissements de santé et médico-sociaux	<input type="checkbox"/> moins de 1 000 lits	550 €
	<input type="checkbox"/> de plus de 1 000 lits	1 650 €
Etat et autres établissements publics nationaux	<input type="checkbox"/> Administration centrale ou déconcentrée (forfait collectif)	5 500 €
	<input type="checkbox"/> Etablissement public national	550 €
	<input type="checkbox"/> Service déconcentré de l'Etat et autre opérateur public (ex. entreprises publiques, bailleurs sociaux)	2 200 €

❖ Modalités de règlement

- Par chèque à l'ordre de : Association Nouvelle-Aquitaine des Achats Publics Responsables
- Par mandat ou virement bancaire Référence du paiement :
- Vos références pour déposer la facture sur CHORUS Pro (obligatoire) :

Une facture acquittée vous sera adressée dès réception de votre règlement.

❖ Mise en réseau et utilisation des informations concernant l'adhérent

Le rôle de 3AR est de créer des liens entre acteurs du territoire pour développer une commande publique plus responsable en Nouvelle-Aquitaine. A ce titre, il paraît pertinent d'encourager les contacts directs entre les personnes, afin de favoriser l'émergence de projets, la mutualisation et le partage d'expériences au-delà même des instances mises en œuvre par l'association.

Les coordonnées professionnelles de votre structure seront donc diffusées auprès des autres adhérents de 3AR pour encourager et faciliter la mutualisation autour des achats responsables (sauf refus exprès de votre part).

Fait à :

Le :

Signature et cachet

Renseignements :
mail à gestion@3AR-na.fr